

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 juillet 2019 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire. Absente et excusée : Anne BABEL.

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21/05/2019 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

Déclaration d'intention d'aliéner :	THOLONIAT Serge (maison) FIALON Johan/REY Vanessa (maison)
Déclarations préalables accordées ou tacites	BONTEMPS Patrick : piscine et local technique
Déclarations préalables en cours	SCI La Petite Bruyère : modification ouvertures et création terrasse DI BISCEGLIE Dominique : piscine RIZZO Paolo : modification ouvertures et création toiture
Permis accordés ou tacites	RODIN Didier : pose panneaux photovoltaïques sur toiture
Permis en cours	MARJOLLET Christopher/VIERRON Myriam : maison individuelle BUSSIERE Romain et BROSSARD Séverine : maison individuelle

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE :

Le Conseil approuve la création d'un nouveau poste d'adjoint technique, à raison de 16 H hebdomadaires, à compter du 12/08/2019. Il convient en effet, d'anticiper le départ en retraite d'un agent dont le poste sera supprimé au 01/10/2019.

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FOREZ-EST APRES LE PROCHAIN RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX EN MARS 2020

Le nombre et la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des EPCI à fiscalité propre peuvent être déterminés selon deux procédures : soit celle de droit commun soit celle reposant sur un accord local. Toutes les communes regroupées au sein de Forez-Est doivent se prononcer.

Le Conseil municipal de la commune de Rozier souhaite un accord local, ce qui lui permettrait d'être, selon les nouvelles règles issues de la loi n° 2010-1563 du 16/12/2010, représentée par deux conseillers au lieu d'un seul. Cependant, cet accord local doit être obtenu à la majorité qualifiée des conseils municipaux (moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population totale ou l'inverse).

CIRCULATION ROUTE DE LA COMBE

Suite aux problèmes de circulation soulevés par les habitants de la Route de la Combe (vitesse excessive et difficultés de croisement), la commission sécurité a décidé de consulter les riverains en les orientant vers trois solutions possibles, soit :

1. Maintien de la circulation à double sens Route de la Combe
2. Instauration d'un sens unique de circulation dans le sens « Route de Cottance → Rue Saint-Roch
3. Instauration d'un sens unique de circulation dans le sens « Rue Saint-Roch → Route de Cottance »

Sur 32 questionnaires distribués, 30 ont été retournés et les résultats sont à **76%** pour le maintien de la circulation à double sens. Les riverains font remarquer que la circulation à sens unique ne ferait qu'augmenter le problème de la vitesse excessive. Après discussion, la proposition finale s'établit ainsi :

1. Maintien de la circulation à double sens Route de la Combe
2. Création de trois petits refuges avec emprise sur les fossés (buses)
3. Limitation de la vitesse à 40 Km/heure

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition issue de la consultation des riverains, telle que décrite ci-dessus et s'engage à faire réaliser au plus tôt les travaux nécessaires et mettre en place la limitation de vitesse

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS PAR L'OPERATEUR FREE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a autorisé par délibération en date du 11/09/2018, l'implantation d'une antenne relais ORANGE sur une parcelle communale, située au lieu-dit Bourbonneau. Cette antenne sera mise en service à l'automne 2019. Par ailleurs, M. le Maire informe le Conseil qu'il a été contacté par l'opérateur FREE qui propose également, à l'appui d'une étude, un nouveau projet d'antenne sur une parcelle communale. M. le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette question.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

Considérant qu'il convient d'attendre la mise en service de l'antenne ORANGE et d'évaluer ensuite la satisfaction des usagers quant à la qualité du service, décide de ne pas donner suite dans l'immédiat au projet de l'opérateur FREE.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2018

Monsieur Reynaud présente le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport, qui sera mis à disposition du public, fait état du fonctionnement du service ainsi que des indicateurs techniques et financiers.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMMUNALE POUR L'ORGANISATION DU TRAIL DES PIERRES FOLLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les associations « Sou des écoles » et « Basket » organisent conjointement depuis quelques années une course pédestre, dénommée « Trail des Pierres Folles ». Pour le trail 2019 qui aura lieu le 22 septembre, les responsables sollicitent une subvention communale pour sponsoring. Comme cela se pratique généralement dans ce genre d'évènement, il s'agit de distribuer un cadeau de bienvenue aux participants. L'accent sera mis sur des produits locaux mettant en valeur la région et la commune. Le montant de la dépense est estimé à 2.000 € et les organisateurs souhaiteraient obtenir de la collectivité, un financement de la moitié, soit 1.000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 600 € pour la manifestation du trail de Pierres Folles 2019.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

Le Conseil approuve la décision modificative budgétaire suivante sur le budget principal, section d'investissement : Objet : étude de faisabilité sur bâtiments ancienne usine DEYME

Compte 2031 : frais d'études : +1.800 €	Compte 020 : dépenses imprévues : - 1.800 €
---	---

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DE JUMELAGE

Le Comité de jumelage a repris de l'activité : des membres du Comité de jumelage se sont rendus en Slovénie, à l'invitation du Maire de Rūse ; il est envisagé un échange retour à l'occasion de la fête patronale de Rozier. il convient maintenant de réfléchir au devenir de ce jumelage – des réunions sont programmées à cet effet. Le Conseil décide d'allouer une subvention de 500 € à l'association pour l'année 2019.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « MOUSTIC »

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la demande de subvention sollicitée par l'association « MOUSTIC ». Objet : recherche des financements pour organiser les 40 ans du SMUR du Centre Hospitalier du Forez : location de salle et restauration.

APPROBATION RAPPORT CLECT SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur le Maire rappelle que les structures suivantes ont été transférées à la Communauté de Communes de Forez-Est au 1^{er} janvier 2019,

- La Crèche Multi-accueil « La Passerelle » de Panissières
- **La Crèche Multi-accueil « La Souris Verte » de Rozier-en-Donzy**
- La Crèche Multi-accueil « Les Petits Félines » de St-Marcel-de-Félines
- La Crèche Multi-accueil « Le Jardin Enchanté » de Balbigny
- Le Point Rencontre Emploi de Veauche

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) a procédé à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI relatives à ces transferts, afin de déterminer le montant des attributions de compensation des communes concernées. Ceci fait l'objet d'un rapport en date du 1^{ER} juillet 2019, qu'il convient de soumettre à l'approbation des Conseils municipaux.

Le Conseil valide ce rapport ; pour la commune de Rozier, le total des charges transférées s'élève à 37.872,61 € - ce montant viendra donc chaque année en diminution des attributions de compensation versées à la commune par la Communauté de Communes.

COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS

Voirie : la réalisation des travaux définis dans le programme 2019 (Petit Faubourg et Montjean) est reportée à début septembre.

Fleurissement : la commune participe à la fois au concours Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin et au concours départemental (particuliers uniquement).

Ecole : compte rendu du Conseil d'Ecole du 11/06/2019 : effectif prévu à la rentrée scolaire : 138 élèves, bilan des actions de l'année (sorties scolaires, ...)

Sport : compte rendu AG Football et Basket

Conseil Municipal Enfants : point sur les projets : remplacement du toboggan endommagé au jardin public, fabrication hôtel à insectes, ...

Club des Jeunes : projet réaménagement terrain de dirt en cours

Divers :

- l'orage de grêle du 6 juillet a causé de nombreux dégâts sur les bâtiments communaux.
- les 16 et 17 août, spectacle dans la cour de l'Amicale Laïque proposée par Dominique GIROUD, comédienne roziéroise.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 10 septembre 2019 à 20 Heures